

**MAIRIE DE CLAVIERS**

**83830 CLAVIERS**

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

**Stationnement réservé camion déménagement sur la Placette**  
**N° 114/2022**

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu la demande de Madame ELIETTE Magali

**ARRETE :**

**Article 1** : Le stationnement du camion de déménagement de Madame ELIETTE Magali est réservé devant le 1 le Placette – 83830 CLAVIERS – 12/08/2022 8 h à 18 h (camions immatriculés DS 007 C2/ FF 830 EM, deux véhicules de 17 m<sup>3</sup>) .

**Article 2** : Une barrière sera mise à disposition du demandeur avec affichage informatif.

**Article 3** : Le Maire et le Garde champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 26/07/2022

Affiché en Mairie le 26 /07/2022

Gérald PIERRUGUES  
Le Maire,



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le 26/07/2022